



CTR DU 9 SEPTEMBRE 2014

CONTRÔLE FISCAL

DECLARATION LIMINAIRE ET COMPTE RENDU

Monsieur le directeur général,

Vous présidez aujourd'hui votre premier CT en tant que directeur général de la DGFIP. C'est donc peu de dire que vos paroles sont attendues par les agents et que la CGT se fera évidemment le relais auprès d'eux.

Pour la CGT-Finances Publiques, la situation de la DGFIP est plus que préoccupante et les différentes annonces gouvernementales ne sont évidemment pas faites pour nous rassurer.

En effet, depuis son arrivée, ce gouvernement a choisi de renforcer encore la politique d'austérité dont la CGT n'aura de cesse de dénoncer la nocivité. Le « Pacte de responsabilité », qui en est l'émanation avec ses multiples cadeaux aux entreprises n'est applaudi que par les marchés financiers et les libéraux de la Commission européenne.. La pression sur les dépenses publiques et sociales utiles, alors que des milliards d'euros continuent d'être accordés aux entreprises, sous la forme d'aides et d'exonérations fiscales et sociales sans évaluation ni contrôle, est plus que dangereuse pour les salariés. La CGT revendique haut et fort la nécessité de rompre avec ces politiques néfastes. Plus que jamais l'heure est à dire non aux exigences patronales. Plus que jamais, il faut faire obstacle à cette Europe qui ne jure que par les marchés financiers et qui emmène les peuples dans le mur.

De plus, pour la CGT, le discours de Mr Valls à l'université d'été du Medef est clairement un acte de désamour vis-à-vis des salariés.

Rassurez vous, Monsieur le directeur général, nous sommes bien conscients que vous ne pouvez, à vous seul, modifier la politique économique du gouvernement, mais c'est bien dans ce cadre que vous exercez vos responsabilités et c'est bien avec vous que les ministres ont des échanges sur la DGFIP. C'est donc à vous qu'il appartient de répondre aux attentes des agents, à leurs difficultés qui ne cessent de croître, pour qu'ils puissent exercer toutes les missions de la DGFIP avec efficacité et de bonnes conditions de vie au travail.

Nous vous demandons aujourd'hui de la transparence. Les beaux discours nous expliquant qu'on pourra faire plus avec moins, la CGT n'y a jamais cru. Et évidemment nous ne pourrons pas plus les accepter aujourd'hui ...

Dès lors, nos questions seront simples... Compte tenu des annonces gouvernementales, quel sera le volume des suppressions d'emplois à la DGFIP ? Nous savons aussi qu'il existe des suppressions d'emplois hors Loi de finances, (cf IP à Paris) nous voulons donc savoir si cette procédure sera de nouveau utilisée et si oui, à quelle hauteur ?

Sur l'emploi, vous ne serez pas surpris mais nous vous demandons que l'ensemble des postes vacants à la DGFIP soient pourvus. Nous ne comprenons toujours pas comment aujourd'hui nous restons avec des milliers d'emplois vacants.

La Loi de finances aura aussi des impacts sur le niveau des moyens matériels à la DGFIP... De combien diminueront les moyens la DGFIP ? La direction nous a annoncé vouloir avant tout diminuer les dépenses au niveau central, mais qu'est ce que cela signifie ?

Pour la CGT, évidemment, cette réduction des moyens ne peut être sans conséquence sur les missions et le réseau de la DGFIP. Et là encore, nous vous demandons de la transparence ! Quelles sont vos intentions concernant le devenir des missions de la DGFIP. Nous



Montreuil, le 16 septembre 2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

considérons que derrière l'habillage des simplifications, ce sont bien les missions qui sont en cause et nous ne souscrivons certainement pas à cette œuvre de destruction.

La restructuration très forte du réseau est l'autre voie que l'administration cherche manifestement à explorer. C'était l'objet d'un groupe de travail avant l'été... Les annonces faites à cette occasion n'ont pu que confirmer nos craintes : la DGFIP va rentrer dans une forte période de turbulences et bien loin de se renforcer, la direction générale veut lui faire perdre une grande partie de son réseau. Lors de cette réunion, il nous a été indiqué que la validation de propositions de restructurations serait faite à la rentrée par les ministres. Notre demande sera simple : où se situe-t-on dans ce processus ?

Monsieur le directeur général, nous ne vous surprendrons pas, la CGT s'oppose à cette politique de casse de la DGFIP.

Tout au contraire, nous avons des revendications qui à nos yeux, devraient permettre à la DGFIP de se renforcer. Dès lors, nous sommes prêts à discuter avec vous de mesures qui donnent aux missions tout leur sens, qui améliorent concrètement les conditions de travail de nos collègues, qui leur permettront une meilleure reconnaissance (Plan de qualification, revalorisation du régime indemnitaire). En revanche, la CGT ne vous accompagnera pas dans les mesures qu'elle jugera régressives

Pour conclure, nous ne pouvons ignorer ce qui se passe aujourd'hui suite à l'affaire Thevenoud. Déjà quand des collègues se déplacent, il leur est fait mention de cet épisode. Dès lors inutile de vous faire part de l'exaspération des agents d'être une nouvelle fois dans l'œil du cyclone. Nous vous demandons aujourd'hui d'affirmer votre soutien, mais surtout d'apporter la protection nécessaire à tous les collègues de la DGFIP.

Premières réponses du directeur général aux déclarations liminaires

Il souhaite évoquer les drames humains que représentent les suicides d'agents de la DGFIP. S'il y a évidemment des motifs personnels, c'est souvent traumatisant pour les collègues. L'administration au niveau central et local essaie d'être le plus en contact et d'accompagner les collectifs de travail.

Le directeur général ne souhaite pas répondre aux propos de politique générale, ni sur les demandes d'intégration de points à l'ordre du jour. Pour lui, il s'agit d'un CTR d'ouverture qui sera suivi de groupes de travail dont les sujets seront discutés en fin de séance. Une date est d'ores et déjà fixée le 20 octobre prochain pour le contrôle fiscal.

Il affirme son accord avec certaines organisations du CTR sur le bilan de la situation : trouver un équilibre entre considérations et objectifs, mais le paysage est mouvant et la DGFIP doit constituer un élément de stabilité. L'équilibre doit être entre les enjeux et les moyens.

Il n'y a pas de difficulté à faire accepter le contrôle fiscal. Néanmoins c'est aussi une partie du métier de tous les agents en contact avec les corps intermédiaires, la société et les contribuables, de faire de la pédagogie sur le contrôle fiscal, pour que cela se passe le mieux possible. Il n'y a pas d'abandon des objectifs ni de rigueur dans ces propos.

Il ne faut pas se laisser abuser par certains commentaires irresponsables. Le professionnalisme et le sens du relationnel des vérificateurs est reconnu. Leur sécurité est

un sujet important et l'administration est toujours réactive pour faire son devoir.

Toutes les missions sont importantes et pas seulement le contrôle fiscal. L'avantage de revenir dans une maison nouvelle, c'est de constater à quel point les moyens juridiques et les capacités d'investigations se sont améliorés pendant la période. C'est le cas avec la BNRDF, dont l'administration a longtemps rêvé et peu importe qu'elle soit sous l'autorité du ministère de l'intérieur, parce qu'elle est sous le contrôle d'un magistrat.

Ce qu'il faut c'est une présence efficace de la DGFIP sur les zones de plus grand danger. Ce n'est pas contradictoire avec l'équilibre de prévention et traitement différencié selon les comportements en bien ou en mal des contribuables.

Face à la complexification de la législation fiscale, notamment à l'international, il est nécessaire d'assurer la sécurité juridique des entreprises de bonne foi. Il ne s'agit pas d'une contractualisation mais d'un partenariat dans le cadre de certaines expériences, dans la mesure où l'entreprise est volontaire.

S'agissant des moyens de la DGFIP, un CTM est prévu en octobre.

Sur l'exemplarité des agents, le DG réaffirme qu'heureusement qu'ils le sont et dans le contexte récent, c'est un atout de se prévaloir de cette règle déontologique.

INTERVENTIONS DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

La CGT FINANCES PUBLIQUES n'est évidemment pas satisfaite des réponses du Directeur Général. Même si elle peut comprendre qu'il ne veuille pas griller la politesse au ministre, en sa qualité de président du CTR de la DGFIP, il devrait faire passer les messages aux agents qui sont en attente. Par son attitude il empêche la transparence sur les directives qui seront annoncées. Aucune réponse n'est apportée sur les réelles suppressions d'emplois, alors que certains chiffres communiqués à la représentation sont supérieurs à ceux annoncés aux OS. Concernant les suicides, la CGT a fait un tract en 2012 dans lequel elle rappelle que le travail ne doit en aucun cas en être la source. La DGFIP doit assumer ses responsabilités en la matière.

S'agissant de l'exemplarité des agents, c'est toujours le même discours. Or comment peuvent réagir les agents lorsqu'ils découvrent dans la presse les turpitudes des ministres ou élus alors qu'il existe une loi sur la transparence ?

La CGT, en réponse à la notion de partenariat évoquée par le DG, rappelle que le terme « contractualisation » a été utilisé lors des assises de la fiscalité !

Par ailleurs, alors que des power point faisant la promotion du pacte de responsabilité circulent dans les services, l'absence de réponse sur les considérations politiques est incompréhensible. Les collègues nous interpellent régulièrement sur les conditions de versement immédiat du CICE sans aucun contrôle. Dans un autre registre, la BNDP n'est plus alimentée régulièrement par les services chargés de l'enregistrement. Dans ce mode de fonctionnement quelle est la place des services de gestion ? Il ne devrait pas y avoir de priorisation dans la chaîne du contrôle fiscal.

Enfin, comment parler de redéploiements dans les fiches à propos de certains services, alors que nous avons plusieurs milliers d'emplois vacants.

Sur la méthode, la CGT FINANCES PUBLIQUES avait proposé d'autres thèmes à l'ordre du jour. Elle ne peut se satisfaire d'ordre du jour qui ne se positionnent qu'en tenant compte des besoins de l'administration et non de ceux des collègues.

Donc, les points suivants doivent être abordés en urgence :

- ✓ les remboursements de frais de déplacements et les difficultés de l'application CHORUS FDD. La CGT demande l'arrêt de l'utilisation de ce logiciel. Le GT prévu le 23 septembre est trop tardif compte tenu des blocages des demandes de remboursements ;
- ✓ le régime indemnitaire des SPM. (stages premiers métiers).

La CGT FINANCES PUBLIQUES demande également la réunion prochaine d'un CTR sur le recouvrement et les missions de la gestion publique, selon le même format de discussions (CTR d'ouverture, GT, CTR de clôture)

Par ailleurs, aucune réponse n'a été apportée sur les postes vacants à la DGFIP, sur l'appel des derniers lauréats de la liste complémentaire C, sur les raisons de la limitation de la prime d'intéressement à 120 € (quel indicateur fait défaut ?)

De plus, la CGT s'interroge sur les travaux en cours suite au GT du 10 juillet sur l'avenir du réseau.

Enfin, la CGT se joint aux autres organisations syndicales pour demander des groupes de travail spécifiques sur la redevance et les Domaines.

REPONSES DU DIRECTEUR GENERAL

S'agissant des frais de déplacement et de FDD CHORUS, les blocages seront examinés au cas, par cas en attendant le GT du 23 septembre.

Il n'y aura pas d'appel de la liste complémentaire des C. Les travaux concernant le diagnostic du réseau sont en cours.

Concernant les vacances, la suppression des chaises vides depuis plusieurs années n'a aucune influence sur les effectifs réels. C'est une mise à jour régulière du TAGERFIP. Aucune annonce ne sera faite à ce CTR sur les futures suppressions d'emploi avant le CTM.

Néanmoins, compte tenu des orientations gouvernementales, il est raisonnable de penser que les suppressions vont continuer, malgré nos efforts pour préserver les intérêts de la DGFIP. Il faudra faire qu'avec les moyens disponibles nous ayons les meilleurs résultats : notre devoir est peut-être de discuter de certaines évolutions sur la manière d'exercer les missions.

Les suppressions d'emplois sont une tendance au même titre que les économies de fonctionnement. Il est inutile de croire que la DGFIP peut fonctionner comme avant. L'état major et les numéros 1 doivent assumer des décisions, pour faire que les agents exercent autrement leurs missions. Les organisations syndicales sont invitées à venir en discuter.

Les derniers propos du directeur général ont au moins le mérite d'annoncer la couleur : la DGFIP sera une nouvelle fois impactée négativement par les choix gouvernementaux. La CGT-Finances Publiques ne peut se satisfaire d'une telle situation, elle travaillera donc à construire avec les agents de la DGFIP le rapport de force pour imposer d'autres choix à la DGFIP.

Les déclarations liminaires et les commentaires sur les sujets à l'ordre du jour du CTR feront l'objet d'un compte rendu séparé dans les prochains jours.